



Responsabilité d'un véhicule dans un hôtel

Par **MYSTIC34**, le **28/09/2009** à **13:59**

Bonjour,
Ce week-end, nous avons séjourné dans un hôtel à Lyon qui précisait dans son site, PARKING PRIVE.
Nous sommes arrivés à 12h, le réceptionniste nous a encaissé la chambre et donné la clé.
Dans la nuit du samedi au dimanche, nous nous sommes fait vandaliser la voiture, deux vitres cassées, un pare-choc arraché et le coffre percé.
La police est venue et nous avons porté plainte contre X.
Nous étions garés en face de l'hôtel, qui est une petite impasse. A aucun moment de la journée, un membre de l'hôtel nous a averti de nous garer à l'intérieur de l'hôtel. Car étant donné la disposition de l'hôtel, il fallait deviner que c'était un parking. Lorsque vous rentrez dans la cour de l'hôtel, il y a une terrasse extérieure avec des tables pour se restaurer car il fait également restaurant. Donc peu de place pour garer des véhicules. On ne pouvait pas deviner qu'on pouvait s'y garer car cela ne ressemblait en aucun cas à un parking privé. Le veilleur de nuit, nous a dit que ce n'était pas la première fois que cela arrivait.
Pourquoi alors aucun membre de l'hôtel, nous a spécifié où nous garer afin de veiller à la sécurité de notre véhicule. C'est quand même leur travail de nous dire où nous garer et où se trouve leur soit-disant parking privé.
Ils nous ont simplement dit : nous sommes désolés pour vous.
Puis-je engager une responsabilité de l'hôtel ?
Je sais que normalement nous avons des droits lorsque le véhicule est garé dans l'enceinte de l'hôtel. Mais comme ils nous ont pas précisé où se trouvait leur fameux parking, que puis-je faire.
Je vous en remercie d'avance